

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DU MAIRE DE STAINS AZZÉDINE TAÏBI
CONSEILLER DÉPARTEMENTAL

Stains, le 28 juin 2019

OUVERTURES SAUVAGES DE BOUCHES D'INCENDIE Ces comportements dangereux doivent cesser

L'utilisation sauvage des bouches à incendie représente un véritable danger. Jeudi 27 juin, dans la ville de Saint-Denis, l'ouverture d'une bouche à incendie a projeté contre le sol un enfant de 6 ans, le blessant grièvement. C'est dramatique, cela n'aurait jamais dû arriver.

Le comportement irresponsable d'une poignée de personnes doit cesser.

En 2018, un arrêté municipal portant interdiction d'utilisation sauvage des poteaux et bouches d'incendie a été pris. Il prévoit, en fonction de la dégradation et des dégâts causés, des amendes pouvant s'élever jusqu'à 30 000 euros.

L'an dernier déjà, j'alertais sur les graves conséquences qui peuvent résulter de ce phénomène, et mettant des vies en danger :

- > baisse de pression pouvant empêcher une intervention des pompiers face à un incendie,
- > impossibilité de distribuer de l'eau dans des habitations, privant de cette ressource des personnes vulnérables (personnes âgées, enfants en bas âge),
- > électrocution,
- > accident.

Et que dire de telles quantités d'eau ainsi gaspillées ?

Dans le cadre des activités « Fête l'été à Stains », l'accès à la piscine municipale à 1 euro démarre plus tôt cette année au vu des fortes chaleurs.

Rien ne peut justifier ces débordements, j'en appelle donc à la vigilance et au sens des responsabilités de chacune et chacun.

CONTACT

Leila Jorioz-Hadj,

Directrice du cabinet du maire

Tél. : 01 49 71 84 38 / 06 13 51 37 98

leila.jorioz-hadj@stains.fr

www.stains.fr

